

LES MEMBRES DU BUREAU

Président :

Ivan SORRO
SARL ANTIPODES

Vice Président :

Laurent NICOLARDOT
MAISON DES
ACCOMPAGNATEURS

Secrétaire :

Raphaël STORBECHER
SARL ESPRIT NATURE

Trésorier :

Thierry MARTIN
SARL HORIZON-MILLAU
LOISIRS SPORTIFS

Trésorière adjointe :

Martine SAUVANET
SARL EVASION-VOL LIBRE

SOMMAIRE DE LA LETTRE

Notre actualité : l'accès aux sites - vers une gestion durable des sites de pratiques
page 2

Commission réglementation
page 2

Commission formation/diplômes
page 2

Sports de nature sur le Web
page 3

Vient de paraître
page 3

Pourquoi adhérer au Syndicat ?
page 4

Commission promotion
page 4

Le Mot du Président

Depuis sa création au printemps 2000, le Syndicat National des Activités Physiques de Pleine Nature section Causses et Cévennes a engagé une véritable démarche de concertation et de partenariat pour mener à bien les missions qu'il s'est fixé.

Les statuts de notre association professionnelle constituent le fil conducteur de toutes nos actions. C'est aussi un code de bonne conduite qui fixe le cadre de nos interventions notamment pour ce qui concerne la gestion ou la résolution dans l'anticipation des conflits d'usage qui ont été encore cette année, au cœur de nos préoccupations.

Face à cet enjeu majeur, nous avons répondu aux sollicitations des collectivités territoriales et de l'État en nous impliquant dans les concertations territoriales (Natura 2000, SAGE,...) avec tous les usagers de l'espace et les associations de protection de l'environnement concernées.

L'écoute dont nous avons bénéficié et les projets qui sont nés tel que celui de La Maison de la Pleine Nature portée par la Communauté de Communes de Millau-Grands Causses, sont l'illustration de la nécessité qu'il y a pour la profession de travailler dans le cadre d'une démarche partenariale qu'il conviendra de poursuivre en s'impliquant activement dans le domaine de la qualité.

En ce qui concerne la reconnaissance de notre filière en tant qu'acteur économique majeur dans le développement touristique de notre territoire,

notre implication dans l'organisation des Premières Rencontres Nationales du Tourisme et des Loisirs Sportifs de Nature qui se dérouleront à Millau les 2 et 3 octobre 2003, constitue une étape importante à laquelle je vous invite vivement à participer.

Toutefois, si les résultats obtenus cette année nous donnent raison d'avoir choisi la forme syndicale pour être présents dans toute les démarches promotionnelles, les négociations sur la réforme du Brevet Professionnel ou l'aménagement et la gestion des sites, ils nous faut désormais accroître notre implication et développer notre organisation sur des territoires voisins.

Enfin, je ne pourrais conclure sans exprimer, au nom de l'ensemble des adhérents, nos remerciements envers le Centre de Ressources pour les Métiers du Tourisme en Espace Rural de la CCI de Millau qui, depuis la création de notre Syndicat, nous a apporté le soutien technique et méthodologique nécessaire à la concrétisation de nos ambitions.

Pour qu'elles deviennent réalité, nous devons poursuivre collectivement nos efforts. Autant dire, encore de l'engagement.

Alors, bon courage et grand merci à tous pour votre confiance et votre soutien.

Le Président, Ivan SORRO

Notre actualité

Le principal problème auquel nous avons été confronté durant la saison 2002, au même titre que durant la saison précédente, est la difficulté d'accès aux sites et itinéraires de pratiques de nos activités. Notre Syndicat, depuis sa création, a été confronté prioritairement à cette problématique en tentant, chaque fois que possible, de proposer et mettre en œuvre des solutions concertées et consensuelles autour de quatre points clé :

- ⇒ La préservation environnementale
- ⇒ Le respect des autres usagers de l'espace et des riverains
- ⇒ La clarification des aspects réglementaires
- ⇒ La valorisation de nos territoires de pratique

SITE INTERNET

Le Site Internet du Syndicat permet aux adhérents de connaître en temps réel l'actualité du Syndicat, ses actions et prises de position.

<http://www.syndicat.appn.free.fr>

Pour toute question ou suggestion, utilisez notre **forum**.

38, bd de l'Ayrolle—BP 145
12100 Millau cedex
Tel : 05 65 60 42 75
Fax : 05 65 59 59 30
Syndicat.appn@free.fr
<http://www.syndicat.appn.free.fr>

COMMISSION REGLEMENTATION

PARCOURS ACROBATIQUES EN FORÊT RÈGLEMENTATION ET NORMALISATION

Devant l'augmentation du nombre de ce type d'équipements, le Ministère des Sports a souhaité réglementer l'activité et normaliser les équipements. L'instruction ministérielle n° 02-099 JS assure la transition vers une qualification spécifique (dont la mise en œuvre devrait se dérouler avant la saison 2003). D'autre part, l'AFNOR a entamé une procédure de normalisation.

Le Syndicat participe au groupe de travail national sur la mise en place de qualifications spécifiques. Concernant la normalisation, nos choix budgétaires ne nous ont pas permis de poursuivre notre implication auprès de l'AFNOR

syndicat.apn.free.fr/reglementation_paf.htm

COMMISSION FORMATION / DIPLÔMES

RÉFORME DU BREVET PROFESSIONNEL

Notre Syndicat a été sollicité par le Ministère des sports pour participer à un groupe de travail relatif à la mise en place du futur « Brevet Professionnel Pleine Nature »

IUP MANAGEMENT ET GESTION DES ENTREPRISES SPÉCIALITÉ MANAGEMENT DES SPORTS DE PLEINE NATURE

Le Centre de Ressources pour les Métiers du Tourisme en Espace rural de la CCI de Millau et l'Université de Montpellier I se sont associés pour travailler à la mise en place, à Millau, d'une antenne de l'IUP spécialisée dans la gestion et le management des sports de nature. Soutenus par la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et par la Ville de Millau, les partenaires souhaitent proposer, dès la rentrée 2003, un cursus sur trois années universitaires adapté aux spécificités des métiers de la pleine nature, notamment en terme de polyvalence. Le Syndicat se réjouit de cette initiative et propose son soutien aux porteurs de ce projet.



Le vautour pernoptère de retour dans la vallée du Tarn

Notre actualité : l'accès aux sites - vers une gestion durable des sites de pratiques

DE LA NOTION D'IMPACT À UNE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION ENVIRONNEMENTALE

Mis en avant par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de sites de pratique, la préoccupation du potentiel impact environnemental de nos pratiques sur les espaces naturels est constamment évoquée.

Leurs décisions en la matière se révèlent difficiles pour deux raisons :

- **Peu de références communes** : il existe peu d'études d'impact dont les résultats et préconisations soient admis par l'ensemble des usagers. La diversité des études, des méthodologies et des espaces analysés a contribué à l'émergence de conclusions parfois contradictoires quant à l'impact des activités de pleine nature sur l'environnement alors que la question centrale demeure : « comment convertir un impact potentiel du à une "sur-fréquentation" estivale en un seuil de fréquentation réglementaire ? »

- **Les réponses apportées sur notre territoire ont été multiples cette saison :**

- Nombre de pratiquants limité par arrêté préfectoral sur les canyons de la Dourbie et du Bramabiau.
- Fermeture annuelle des sites en période de plus forte sensibilité des espèces (fraie) sur les canyons du Tapoul (arrêté municipal), du Bramabiau et de la Dourbie

Même si l'application des textes s'est révélée complexe voire parfois impossible à nos yeux, nous avons pu apprécier la volonté de concertation affichée par les acteurs institutionnels. Toutefois, aux mesures restrictives, le Syndicat a plutôt souhaité opposer une démarche participative de la part de ses adhérents qui se sont engagés à limiter leur fréquentation à un groupe par entreprise et par jour (sur le Bramabiau, la Dourbie et le Tayrac).

- D'autre part, le Syndicat s'est engagé, dans un cadre partenarial, à mettre en œuvre une réelle stratégie de sensibilisation des prestataires à la préservation environnementale :

Il a pu informer ses adhérents sur les modalités d'une pratique respectueuse de l'environnement. Le "mémento canyonisme 2002", a eu pour objet, notamment, de présenter les différents types d'impact susceptibles d'être occasionnés par cette pratique et les moyens de les minimiser voire de les faire disparaître.

<http://syndicat.apn.free.fr/CAS.htm>

- Dans le cadre du document d'objectif

« Natura 2000 Causse Noir », les Services de l'État ont été sollicités pour la mise en place d'un réseau d'alerte dont la mission principale serait de permettre la mise en œuvre rapide de mesures de préservation environnementale adaptées. Sans attendre la décision de l'État, une réunion avec la Ligue protectrice des oiseaux, le Parc naturel régional des Grands Causses, le Comité départemental de Vol Libre et notre Syndicat a permis de lancer une campagne d'information sur la présence de vautours pernoptères en amont de Millau. Un partenariat actif a permis de communiquer rapidement auprès des écoles de vol libre et du mouvement fédéral quelques consignes de vol susceptibles de minimiser le dérangement : bilan mitigé, un des deux jeunes est mort pour des raisons non connues à ce jour. Toutefois, aux dernières nouvelles, l'autre semblait se porter plutôt bien.

<http://syndicat.apn.free.fr/CAS.htm>

En complémentarité de ce travail de terrain, le Syndicat poursuit son implication dans la gestion des espaces protégés dans le cadre des procédures "Natura 2000" et "Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Tarn Amont". Dès qu'une mesure territorialisée susceptible d'avoir des incidences sur nos pratiques est mise en œuvre, les adhérents élisent un représentant de la filière pour participer aux groupes de travail organisés par les partenaires publics. Cette gestion déléguée donne plus de souplesse et de réactivité à notre syndicat. En outre, elle permet de valoriser les compétences spécifiques de chacun d'entre nous au profit de l'ensemble des prestataires.

Aujourd'hui, le Syndicat travaille sur Natura 2000 "Cirque et grotte du Boundoulaou" et poursuit son implication sur les sites de "l'Aigoual" et du "Causse Noir".

D'UNE PRATIQUE INDIVIDUELLE À UNE PRATIQUE CONCERTÉE

Historiquement, nos activités se sont développées sans que l'accord des propriétaires des sites de pratiques soit toujours acquis. Toutefois, la professionnalisation de notre filière nécessite aujourd'hui de remédier à cette situation.

Comme pour la gestion des sites, les acteurs institutionnels se sont saisis de ces problèmes, en partant du principe que l'accès aux espaces naturels est un droit pour tous.

La gestion de la fréquentation des sites s'est faite de façons différentes :

- en limitant les horaires de pratique (l'ensemble des sites de canyonisme)
- en fixant les jours autorisés à la pratique (idem)



- en limitant le nombre de pratiquants (Bramabiau, Dourbie et Tayrac)
- en mettant en œuvre des plans de circulation et de stationnement spécifiques, notamment par la création d'une navette (Tapoul)

Fort des résultats obtenus cette année, **il nous semble indispensable de poursuivre les concertations engagées avec les autres usagers de l'espace** (pêcheurs notamment), **les riverains et les collectivités territoriales**, même si certaines des mesures réglementaires qui nous ont été imposées cet été se sont parfois montrées inadaptées au contexte de la pratique.

DE LA RESPONSABILITÉ DES ÉLUS, DES PROPRIÉTAIRES ET DES PRATIQUANTS

Force est de constater que pour les élus, il s'agit souvent du problème le plus épineux et sans doute le plus difficile à appréhender. Le traitement de cette question se révèle complexe et induit de nombreuses interprétations parfois divergentes.

Saluons cependant les initiatives de la DIREN Languedoc Roussillon ou de l'école Française de Canyon, en matière de clarification des aspects réglementaires liés aux pratiques d'activités de pleine nature.

Toutefois, rappelons que les prestataires sont titulaires de **qualifications reconnues** par le Ministère des Sports, qu'ils sont **assurés** dans le cadre de leurs activités et que la responsabilité des riverains ne peut être recherchée qu'en raison de leurs actes fautifs (Loi sur l'Eau—1992).

A défaut de réponses, le site Internet du Syndicat propose quelques articles et liens sur ce sujet :

<http://syndicat.appn.free.fr/page19.html>

VERS UNE RECONNAISSANCE DU POIDS ECONOMIQUE DE NOTRE FILIÈRE.

Souvent évoqués, les aspects financiers sont au cœur des concertations liées à la gestion des sites, que le statut des acteurs soit public ou privé.

- Si les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs publics sont conscients de la nécessité de maintenir l'accès aux espaces naturels pour le plus grand nombre, les investissements liés en particulier aux équipements nécessaires à la sécurisation des sites, génèrent des dépenses que certaines communes n'ont pas les moyens d'honorer.

Elles invoquent par ailleurs fréquemment l'absence de retombées économiques directes, surtout lorsqu'elles ne disposent pas d'infrastructures d'accueil ou de restauration.

Cette attitude, au demeurant fort compréhensible à nos yeux, pose le problème de l'appréhension par les collectivités territoriales de l'incidence de nos activités dans le développement touristique.

C'est pourquoi il nous semble indispensable de multiplier nos efforts pour faire prendre conscience aux acteurs publics de notre rôle moteur à travers notamment :

- notre image associée à des espaces naturels préservés
- notre contribution au choix de séjour et/ou de destination
- notre effet d'entraînement économique sur le tissu touristique des territoires (hébergement, commerces...).

- Quand la propriété est privée, le problème est différent. Le raisonnement schématisé des riverains est trop souvent : « *il est anormal que se déroulent sur les terrains dont je suis propriétaire et assume les frais, des activités lucratives sans que je puisse bénéficier de retombées économiques spécifiques* ».

La compréhension de ce point de vue n'entame en rien notre conviction que **l'égal accès aux espaces naturels et son ouverture aux publics, accompagnés ou non, reste primordial**.

Par ailleurs, le rôle de notre Syndicat est d'alerter ses adhérents, comme l'ensemble des prestataires, sur **les risques de "marchandisation" des sites de pratique**.

En effet, la multiplication de conventions individuelles ne pourra qu'alimenter des surenchères préjudiciables à l'avenir de nos structures.

C'est pourquoi, notre Syndicat entend poursuivre **la concertation avec les collectivités territoriales, seules garantes de la préservation de l'égal accès aux espaces naturels pour tous. L'intervention de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses sur le site du Boffi, prend à ce titre, valeur d'exemple.**

POUR LA SUITE...

La route est longue mais du chemin a été parcouru. La mobilisation et la réactivité de notre Syndicat ont permis de représenter la filière dans nombre de concertations territoriales, de désamorcer des conflits d'usage latents et d'obtenir, non sans mal, des mesures de gestion des sites et itinéraires de pleine nature. Cette année 2002 aura été celle de la réouverture du Bramabiau et aura permis d'éviter la fermeture des autres sites de canyonisme. Les contacts avec les associations naturalistes, la LPO notamment, auront montré que des solutions consensuelles, non réglementaires, peuvent permettre d'atteindre des résultats appréciables pour l'ensemble des usagers des espaces naturels.

Tout ceci nous encourage à engager un travail soutenu dans la réalisation d'une charte qualité, qui donnera à la problématique environnementale, une place de choix

LES SPORTS DE NATURE SUR LE WEB

Trois sites Internet permettent aujourd'hui d'accéder à l'essentiel des informations relatives aux activités physiques de pleine nature (liste non exhaustive) :

<http://www.infosport.org>

Site généraliste sur le sport qui a su développer de nombreux partenariats et propose une liste de diffusion qui vous permettra d'être informé chaque semaine de l'actualité juridique du sport

<http://www.kairn.com>

Site mis à jour plusieurs fois par jour, il propose des news et forum sur les thèmes de l'état de la montagne, de l'escalade, du tourisme et de l'environnement. Incontournable...

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Les derniers bulletins officiels, les stratégies de l'État et de nombreuses ressources, statistiques notamment...

VIENT DE PARAÎTRE

Le droit et la randonnée pédestre

Patrick Le Louarn

Presses Universitaires de France

collection Environnement

Avril 2002 - 35 €

La randonnée face à l'environnement, au tourisme et à l'aménagement du territoire. Un ouvrage recommandé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre sous forme de guide juridique à l'usage des randonneurs : droit d'accès, définition des responsabilités et quelques invitations au voyage...

Références : <http://www.ffrp.asso.fr/> ou par téléphone : 01 53 45 89 01

Guide juridique du Canyonisme

Frédérique Roux, Katja Sontag

Edisud -Fédération Française de Spéléologie

Oct. 2002—18,5 €

Cet ouvrage se propose de puiser dans les différentes réglementations applicables au canyonisme les éléments nécessaires à la conception d'un véritable guide juridique dont les développements s'avèrent transposables aux autres sports de nature.

Références : info@edisud.com ou par téléphone : 04 42 21 61 44

Parcours acrobatiques en forêt de Montagne

Dossiers et Documents de l'AFIT

juillet 2002 — 18 €

Le SEATM et l'entreprise PRISME, spécialisée dans les travaux en hauteur, se sont associés pour réaliser cette étude qui fait le point sur l'offre actuelle, analyse les impacts de l'activité sur l'économie locale et l'environnement et permet de fournir aux porteurs de projets des éléments d'information et d'aide à la décision dans les domaines touristiques, techniques, économiques et juridiques.

Références : www.ait-tourisme.gouv.fr ou par téléphone : 01 44 37 36 00



BON A SAVOIR :

LOI N°2002-276 DITE DE "DEMOCRATIE DE PROXIMITE" - ARTICLE 54

Les neuvième et dixième alinéas de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales sont ainsi rédigés : « *Toutefois, sans préjudice des dispositions applicables aux activités réglementées, les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir. Elles déterminent les conditions dans lesquelles s'effectue cette participation, qui peut porter sur tout ou partie des dépenses.* » Toutefois, les conditions d'application doivent être affichées

POURQUOI ADHÉRER AU SYNDICAT NATIONAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE ?

Depuis plus de deux ans, nombre de prestataires des Causses et Cévennes se sont fédérés pour permettre aux acteurs institutionnels comme à l'ensemble des usagers, d'identifier des interlocuteurs compétents, constructifs et représentatifs. Toutefois, les problématiques auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés nécessitent des implications et des disponibilités de plus en plus importantes.

Pour poursuivre les missions que nous nous sommes fixées, dont cette publication et la précédente font l'écho, nous devons continuer à apporter à nos interlocuteurs :

- **Une garantie de représentativité.** Notre discours doit être approuvé par la majorité des prestataires. Leur adhésion leur permet d'exprimer leurs opinions et de faire évoluer notre réflexion collective
- **Une garantie de compétences.** La multiplicité des regards contribuera à la qualité de nos échanges et à la pertinence de nos actions. Le Syndicat doit pouvoir, à terme, permettre à certains de ses adhérents de se spécialiser et de proposer à nos interlocuteurs des réponses adaptées à leurs demandes.
- **Une garantie de disponibilité.** Les concertations territoriales, gestion de conflits d'usages, participations à des groupes de travail nationaux nécessitent disponibilité et moyens financiers adéquats. L'activité syndicale est et demeurera bénévole. Toutefois, l'acquisition de fournitures, la gestion quotidienne ou les déplacements inhérents à cette activité représentent un coût que quelques entreprises ne peuvent supporter seules.

Ces garanties, selon nous nécessaires à la pertinence de nos actions, ne seront réunies que si les trois conditions suivantes sont remplies :

- **Traiter les problèmes** auxquels sont confrontés les professionnels. Chaque difficulté rencontrée dans le cadre de nos activités peut occasionner un recours aux services du Syndicat. Chaque adhérent doit être en mesure d'accéder aux informations qu'il recherche
- **Fidéliser nos adhérents**, en développant nos actions en fonction des demandes émises par les prestataires d'activités de pleine nature et en améliorant la communication sur notre activité.
- **Essaimer**, pour améliorer la représentativité territoriale de notre Syndicat. En effet, chacun d'entre nous a pu constater que sur d'autres territoires, les problématiques, qu'il s'agisse d'accès aux sites, de promotion ou de défense des intérêts de la profession sont comparables. L'engagement syndical à une échelle territoriale élargie représente pour nous la garantie de faire entendre, à tous les niveaux, les préoccupations des petites entreprises prestataires d'activités et de loisirs sportifs de nature.



Première parution périodique (bimensuelle) relative aux sports de nature, cette Lettre entend être la tribune de l'actualité de notre filière. Le premier numéro (15 octobre 2002) propose une enquête sur l'évolution du Raid Gauloises, le second s'interroge sur la gratuité des secours. Un article sur notre Syndicat est au sommaire du numéro 3. Contact : 06 79 28 52 70 ou lettre.aventure@tiscali.fr

PROMOTION - PREMIÈRES RENCONTRES NATIONALES DU TOURISME ET DES LOISIRS SPORTIFS DE NATURE MILLAU—2 ET 3 OCTOBRE 2003

PREMIÈRES RENCONTRES NATIONALES DU TOURISME ET DES LOISIRS SPORTIFS DE NATURE

2 Jours à réserver pour tous les acteurs professionnels, associatifs, institutionnels, territoriaux, ...

Millau – Grands Causses
2 et 3 octobre 2003

Pour en savoir plus ou apporter votre contribution à leur préparation, consultez le site <http://rencontres.millau.free.fr> et notez dès à présent sur votre agenda, la date de ce premier rassemblement des acteurs de la filière.

Notre Syndicat a été sollicité par le Centre de Ressources pour les Métiers du Tourisme en Espace Rural pour intégrer le comité méthodologique des premières rencontres.

Destinées à l'ensemble des acteurs de la filière pleine nature, elles devront permettre d'appréhender les différentes problématiques qui touchent nos activités :

- ➔ Aménagements, accès aux sites, réglementation, ...
- ➔ Environnement, tourisme durable et développement territorial, ...
- ➔ Marché, structuration de l'offre, marketing, ...
- ➔ Ressources humaines, organisation de la filière, ...

Les Ministères des Sports et de l'Aménagement du Territoire, le Secrétariat d'État au Tourisme, la Région, le Département, la Communauté de Communes, le Parc naturel régional et la Ville de Millau travaillent ensemble pour réaliser un événement de renommée nationale, préfiguration d'une démarche partenariale forte et pérenne sur les problématiques des sports de nature.

Les expériences innovantes menées sur l'ensemble du territoire seront présentées et leurs transférabilités seront étudiées.

Il s'agira d'échanger sur nos pratiques et perspectives de développement et de nourrir les débats avec nos perceptions de terrain afin de faire progresser la prise en compte de nos préoccupations dans les décisions publiques.

Pour en savoir plus ou pour enrichir dès à présent les débats préalables à la mise en place des Premières Rencontres Nationales du Tourisme et des Loisirs Sportifs de Nature, nous vous invitons à répondre au sondage en ligne sur le site des rencontres :

<http://rencontres.millau.free.fr>



Centre de Ressources pour les Métiers du Tourisme en Espace Rural – CCI de Millau
39, bd de l'Hydrole - BP 145 - 12101 Millau Cedex - <http://ressources.tourisme.free.fr>
tél. : 05 65 59 59 19 - fax : 05 65 59 59 30 - courriel - centre.ressources@millau.cci.fr

